



# JOURNAL DE LA MUNICIPALITE



## *Le Mot du Maire*

### **POSITIF ET HEUREUX**

Je sais que la mode est plutôt à la déprime et à la critique. Changeons de registre, le confinement sera bientôt derrière nous, même si nous avons traversé des épreuves difficiles « en y laissant des plumes », très bientôt nous serons libres de sortir, de fêter, de nous retrouver.

Nous sommes vivants. Être vivant cela dépasse le simple mot, vivant c'est un hymne à la vie, c'est renouer avec la joie, avec la force vive qui nous anime individuellement et collectivement.

Le COVID cela peut être, cela doit-être une chance d'oublier notre individualisme, les critiques, nos petites chicanes stériles et d'inscrire notre vie dans une dynamique positive personnelle. Une chance de se retrouver pour mieux vivre ensemble, pour partager un projet collectif qui nous rassemble et qui nous ressemble.

Au-delà d'une société plus juste et plus égalitaire, il y a la vie quotidienne au village. Disons-nous, pour commencer, que notre projet commun, c'est de faire vivre notre village, valoriser ses atouts, son patrimoine, notre qualité de vie, les nombreuses solidarités possibles ou existantes....

Y réfléchir, en parler autour de nous, c'est déjà changer l'image de Villefranche, s'engager viendra naturellement. Rêvons ensemble...

**Patrick**

## HOMMAGE A ERIC BRUTUS



La Municipalité a une pensée émue pour Monsieur Eric BRUTUS, conseiller municipal, chargé des grands projets qui nous a quittés le 27 mars 2021.

Il a été PDG de la société d'économie mixte de Canet en Roussillon, directeur des moyens, directeur financier de la communauté de communes de Conflent Canigou, secrétaire général de la ville de Clairac, directeur financier, chargé de la commande publique de Saint Laurent de la Salanque.....

Il partageait sa vie entre la maison familiale de Canet et sa

maison à Villefranche de Conflent.

Eric Brutus avait la passion de Villefranche, de son site, de son histoire. Il préparait des chambres d'hôtes de style médiéval à son domicile Villefranchois.

Le Conseil Municipal s'associe à la peine de son père, Jean BRUTUS, à qui nous présentons nos plus sincères condoléances.

## NOUVELLE RECRUE

Je suis heureux de vous annoncer que Cyrille BAZIRIES a rejoint l'équipe des employés de la mairie pour 1 an, à 25 heures semaine depuis le 1<sup>er</sup> avril. Ce projet « parcours emploi compétences » financé par l'Etat permet à Cyrille, (master 2 en tourisme et patrimoine) de nous faire bénéficier de ses compétences. Elle travaillait déjà avec moi comme bénévole depuis le mois de novembre. Nous avons travaillé sur un audit de Villefranche (Une analyse de la situation avec les points forts et les points faibles, la situation globale de Villefranche dans le paysage politique et économique du département). Cet audit nous permet d'aller chercher des aides pour le développement de notre commune. Nous travaillons également sur la redynamisation des remparts pour attirer plus de monde, puisque vous le savez, c'est une ressource financière importante pour notre village.

Cyrille a déjà montré ses compétences depuis plusieurs mois, c'est un véritable plus pour notre cité.

**Patrick**

## ENFIN DES PROMESSES TENUES



Lors de la présentation de notre dynamique équipe, lors des dernières élections municipales, nous avons évoqué l'équipement du parking des Esplanades, avec barrière automatique, pour sécuriser les places, et vous garantir leur disponibilité. L'ouverture d'entrée et de sortie sera activée par un badge nominatif, avec une place numérotée et un éclairage digne de ce nom. Un badge sera mis à disposition par la Mairie, gratuitement, mais en cas de perte, de casse ou autres, un nouveau badge pourra vous être attribué et facturé 30 euros. Il vous est demandé d'y faire très attention.

Dans un premier temps, une seule place sera attribuée par foyer à l'année, que vous ayez un ou plusieurs véhicules.

Une fois ces places attribuées et s'il reste encore des places, une seule place sera proposée aux commerçants propriétaires de leur commerce et possédant un véhicule.

Et s'il reste encore des places, une seule place sera attribuée aux commerçants locataires de leur commerce et possédant un véhicule.

Enfin, s'il reste encore des places, les demandes des résidents ayant plusieurs véhicules, seront mises à l'étude.

Pour lever toutes les inquiétudes, sachez qu'un parking supplémentaire va être créé pour les résidents, les commerçants et les saisonniers. Ce parking se situe, Route de Corneilla, sur le terrain au niveau de la pointe entre les grottes des Canalettes et le rond point. La sécurisation et l'ouverture se feront grâce à l'installation d'une barrière manuelle avec un verrouillage à l'aide d'une clé et un numéro de place attribué à chaque véhicule. Ainsi chacun disposera de sa place.

Il va sans dire qu'il vous appartiendra d'être sérieux et de refermer la barrière, pour éviter que d'autres véhicules stationnent à votre place. Des contrôles seront effectués pour vérifier que chaque véhicule stationne au bon emplacement et s'il dispose d'une autorisation. Le non respect des règles verra l'annulation de l'autorisation. La première clé sera mise à disposition par la Mairie gratuitement, mais en cas de perte un double vous sera donné et facturé 10 euros.

Si après tous ses efforts nous ne parvenons pas à répondre aux nombreuses demandes, un badge vous sera fourni et permettra de vous garer sur les emplacements payants sans risquer de prendre un procès verbal (PV) car cette année cela risque d'arriver. Sachez que ces améliorations sont faites pour vous aider, et vous éviter de chercher des places, de sécuriser vos véhicules. Sachant que tout ceci ne dure qu'une petite partie de l'année, quand notre village est pris d'assaut pas les vacanciers ou les événements.

Les parkings payants et les visites des remparts, sont les sources principales des revenus de notre commune, sans ces rentrées d'argent les impôts et taxes seraient bien plus élevés.

En moyenne chaque année environ 40 résidents et 45 saisonniers se garent sur les parkings payants, cela correspond à une perte sèche de 475 euros minimum par jour, donc environ 14 000 euros pas mois de manque à gagner. Une manne qui risque de nous manquer pour améliorer la vie de tous les habitants de notre magnifique village.

Pour information : les autocollants d'autorisation de stationnement, avec numéro et logo de la commune ou autre fiche papier, ne seront plus valables et ne permettront plus de se garer sur les parkings payants sans prendre le risque de PV.

Pour les loueurs de gîtes, une information individuelle vous sera adressée, prochainement, pour vous donner les modalités de stationnement pour vos clients.

## **DANS NOS RUELLES ET DANS NOS REMPARTS**

Parlons des canaux qui alimentent nos rues, qui sont quelque chose d'exceptionnel pour moi et me font plaisir, j'espère à vous aussi car ça ne se trouve qu'à Villefranche.

Malheureusement mauvaise nouvelle, un début de glissement de terrain risque d'emporter le canal qui alimentent nos canaux. En attendant les décisions et directives de la DIRSO, nous ne pouvons pas les remettre en eau.

Nous avons fait des gros travaux sur ces canalisations, en cimentant le canal qui passe sous les fortifications au droit de la Porte d'Espagne, grâce à notre « lièvre » (expression de pompier) Manu MERLIAC, 3ème adjoint qui a su, et pu, se glisser dans un espace très réduit pour refaire l'étanchéité. Nous avons effectué le remplacement complet du canal, au niveau du monument aux morts, grâce au bon travail des employés de la commune.



D'autre part nous avons créé un éclairage dans la magnifique Galerie Valette qui se situe sur le front nord, le long de la Têt, en posant des projecteurs à leds avec détection de mouvements en respectant les économies d'énergie (moins de 500 watts) sur plus de 250 mètres de galerie.

Autre changement qui sera effectif au niveau du ramassage des cartons, le ramassage se fera :  
en juin et septembre uniquement le mercredi  
en juillet et août le mercredi et vendredi.

Le camion de la Commune sera garé de 9 h à 11 heures. En présence d'un employé communal pour contrôler ces horaires. Nous ferons un essai et s'il s'avère qu'ils ne sont pas adaptés nous reverrons ces plages horaires afin qu'elles correspondent au mieux correspondre à vos attentes. Mais sachez d'ores et déjà, qu'avant l'heure ce n'est pas l'heure et qu'après l'heure ce n'est plus l'heure.

Consignes : les cartons doivent être vides et écrasés, le tri à la déchetterie est de plus en plus sélectif et cela évitera aux agents communaux de se faire refouler ou d'être obligés de refaire le tri sur place. N'oubliez pas que ce service est fourni gratuitement par la commune, mais conditionné à l'effort et au respect des règles par tous.

Un point sur le sapin marron, qui ne perd pas ses épines, qui est encore en place à l'entrée de la porte de France et qui a été très apprécié par tous le monde lors des fêtes de Noël. La Saint Jean arrivant à grands pas, j'avais envie de le garder, de le décorer avec des rubans sang et or pour l'enflammer lors de cette fête traditionnelle. J'aimerais avoir des retours sur l'idée et si possible des volontaires pour m'aider à le décorer.

Enfin, je vous confirme, une nouvelle fois, mon attachement à notre magnifique village, je fais mon maximum, avec cœur et motivation, afin que les choses avancent dans le bon sens. Je ne peux pas toujours répondre favorablement et avec diligence, mais je fais au mieux de mes capacités et du temps dont je dispose pour répondre à vos demandes.

Le désaccord n'est pas source de conflit, mais le début d'un dialogue pour qui veut bien dialoguer.

Très cordialement, **Dominique OSTER**

## « J'AIME MON VILLAGE » ou petit billet d'humeur :

Ce slogan, des années 80/90, illustré d'un joli cœur rouge, fleurissait au sein de nombreuses communes. Il était le symbole du bien vivre ensemble et portait l'espoir et le gage de villageois fiers de leur petit village. Le temps a passé et force est de constater que ce bel adage a fait son temps.

Quand j'aime mon village j'entretiens et je nettoie régulièrement mon devant de porte.

Quand j'aime mon village je sors mes ordures ménagères le jeudi ou le dimanche soir, et non à 4 heures de l'après midi n'importe quel jour de la semaine, ou, même, juste après le passage des éboueurs.

Quand j'aime mon village je ne jette pas mes ordures ménagères dans les corbeilles à papier communales ou je ne les entrepose pas devant chez mes voisins.

Quand j'aime mon village je ne remplis pas les conteneurs déjà archi pleins et débordant de sacs.

Quand j'aime mon village j'accompagne mon gentil toutou pour éviter qu'il laisse ses déjections au milieu de la rue. Si c'est le cas, comme j'aime mon village, je ramasse son popo.

Quand j'aime mon village je ne jette pas mes mégots, bouteilles ou canettes dans la rue ou dans les caniveaux, la Mare Nostrum vous en sera reconnaissante.

Quand j'aime mon village je fleuris mes fenêtres et mon devant de porte, avec parcimonie et bon goût.

Actuellement les visiteurs sont rares dans nos rues, nous ne pouvons donc pas leur mettre sur le dos nos « propres » incivilités et manque de respect. Les élus répètent à longueur de temps, oralement ou par le biais du journal municipal, les règles et devoirs de chacun pour vivre dans un village propre. Le constat est décevant.

Les élus mettent toute leur énergie et leur bonne volonté à tâcher de rendre la vie douce et agréable dans le village, pour toute la population et pour les nombreux visiteurs qui nous font le plaisir d'y venir. La municipalité a le devoir de l'entretien et de la mise en valeur de nos rues et nos places, les villageois ont le droit et le devoir de participer et de respecter les règles. Comme notre Maire, rêvons ensemble tout en construisant nos rêves et nos envies. J'aime rêver.

*Rose Marie SORIA*

### Florilège printanier



## **Billet à recyclable**

Suite au billet d'humeur de Rose Marie Soria, je me permets de vous apporter quelques éléments d'information sur les déchets de notre commune.

L'enlèvement des ordures ménagères se fait uniquement le lundi matin et le vendredi matin entre 7h30 et 8h30. Il est inutile et disgracieux de déposer vos ordures sur la voie publique en dehors de ces jours ou bien la veille au soir, pour des raisons pratiques, le ramassage ayant lieu tôt le matin.

### **Pour information :**

Ne pas respecter les conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 35 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 75 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Il pourra notamment décider d'une amende de 150 € maximum.

A noter : si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.

De plus, déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

**Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>**

Comprenez bien que nous ne souhaitons pas en arriver là, mais les abus se multiplient et en plus de ternir l'image de notre village cela occasionne de nombreuses gênes pour votre voisinage.

### **Article R541-76-1**

Création Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 7

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné dans les conditions prévues au titre III du livre VI de la partie réglementaire du code pénal.

Toujours pour rester dans les choses agréables, les déjections canines...

Malgré les efforts de nos agents, deux personnes, 2 fois par semaine pendant 3 heures chacune au minimum, nous notons la constance des déjections dans nos rues. En ces temps de pandémie, il est plus difficile d'incriminer les touristes...

Ayant moi-même trois chiens, je m'astreins à leur apprendre la propreté (comme quoi c'est possible), et en cas de « pépin », je nettoie ! C'est la moindre des choses.

Pensez que lorsque les agents municipaux nettoient à votre place, ils ne font pas autre chose et le travail ne manque pas par ailleurs.

Pour finir sur une touche plus positive, vos efforts sur le tri sélectif ont porté et le volume collecté a baissé ! Pensez que le tri a une influence directe sur la taxe d'enlèvement des déchets, car le tri sélectif est valorisé (revendu donc) et représente donc un bonus sur le coût de traitement des ordures ménagères. Il en est de même pour le verre.

A noter que les erreurs de tri peuvent par contre coûter cher, car le container entier est « déclassé » en ordures ménagères ! Et représente donc un surcoût pour vous. A noter par exemple la condamnation des containers de verre, pleins d'ordures ménagères qui doivent être enlevés, nettoyés et éliminés avec un surcoût pour la collectivité. Ceux-ci ont été temporairement remplacés par des containers de surface.

En projet également l'augmentation et la rénovation des points de collecte porte de France et porte d'Espagne. Augmentation du nombre de containers, dont la création de containers à ordures ménagères.

En effet la communauté de commune qui a pris la compétence des ordures ménagères, souhaite supprimer le ramassage au porte à porte.

### **Agenda de Villefranche**

Après les dernières annonces du gouvernement, à savoir :

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

#### **Première étape : 3 mai 2021**

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement

#### **Deuxième étape : 19 mai 2021**

Couvre-feu repoussé à 21 h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées

#### **Troisième étape : 9 juin 2021**

Couvre-feu à 23 h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises

#### **Quatrième étape : 30 juin 2021**

**Fin du couvre-feu Source :** <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour soutenir l'effort des restaurateurs qui ne possèdent pas de terrasse mais qui souhaitent rouvrir, du mobilier urbain municipal sera mis à disposition à proximité des restaurateurs pour que ceux-ci puissent assurer la vente et éventuellement le service. Soit à partir du 19 mai.

De plus, ceux-ci pourront privativer ponctuellement à leur demande les espaces du Bastion de la Boucherie et de l'espace des Droits de l'Enfant.

Petit résumé de ce qui se passera cet été, au fur et à mesure le programme précis vous sera communiqué dans vos boîtes aux lettres, sur les sites web de l'association des commerçants, de la Mairie et de l'Office de Tourisme (où vous trouverez les principales dates marquant cette saison dans le Conflent).





## **EN JUIN :**

- \_ le 6 juin le vide grenier d'été organisé par les 4 CLOUS
- \_ le 23 juin fêtes de la Saint Jean
- \_ à partir du 26 juin les Remparts reprennent les visites aux flambeaux pour les nuits romantiques avec les Plus Beaux Villages de France.
- \_ le 26 juin en journée des "Lectures au balcon" par La Cie Encima.
- \_ le 29 juin, fête de la Saint Pierre

## **EN JUILLET :**

- \_ le 1 juillet présentation du documentaire de l'association La Clé,  
« Villefranche cachée » *titre provisoire*
- \_ le 4 juillet, La boutique du champignon organise la fête des sorcières
- \_ à partir du 5, tous les Lundi et Mardi soir visite aux flambeaux des remparts
- \_ tous les mercredi, diffusion du documentaire de l'association La Clé, « Villefranche cachée » *titre provisoire*
- \_ tous les Jeudi soir spectacle vivant organisé par La Clé (spectacles, concerts ...)
- \_ le 11, passage du Tour de France Cycliste
- \_ le 22, marché de la Rotja
- \_ le 25 Fête du village, Saint Jacques.

## **EN AOUT :**

Les animations périodiques se poursuivent.

Des expositions et des ateliers auront lieu tout au long de l'été dans les remparts organisés en collaboration avec La Clé. Programme précis à venir début juin...

**André-Emmanuel MERLIAC**

## **INFO MUNICIPALES :**

-Nous vous rappelons que le stationnement est interdit dans les rues de la cité à compter de l'ouverture des commerces, le 19 mai prochain.

-Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il doivent tenir leur animal en laisse. Que ce dernier devra être muni d'un collier d'identification (avec nom et adresse du propriétaire). L'arrêté municipal sur "l'interdiction de la divagation des chiens" est consultable en Mairie.

-Un marchand de fruits et légumes vous propose son étal, tous les samedis matin, sur la place du Génie.

## CEREMONIE DU 8 MAI

**Samedi 8 mai 2021 à 11 h**

En raison des mesures sanitaires toujours en vigueur, le traditionnel défilé du 8 Mai n'aura pas lieu.

Toutefois, à 11 h, les membres du Conseil Municipal, sans public, iront déposer une gerbe au monument aux Morts pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France.

## INFOS PAROISSIALES

**Dimanche 9 mai 2021 à 10h30**



La Communauté de Paroisses du Haut-Conflent organise l'Aplec de Notre Dame du Bon Succès. Procession dans les rues de la cité suivie de la messe présidée par Monseigneur Norbert TURINI, Evêque

L'abbé Cazes nous indique, dans son ouvrage « St Jacques de Villefranche », « *la statue de marbre dite « Notre Dame de Bon Succès » provient du couvent des Franciscains, elle date des environs de 1367, qu'on lui attribue l'intercession à la cessation miraculeuse de la peste à Villefranche de Conflent, en 1652* ». Un espoir pour que des jours meilleurs viennent dans notre beau village.



**Lundi de Pentecôte  
24 mai 2021 à 10h30**

Aplec à Notre Dame de Vie